



FICHE ACTION 3 **Accompagnement au Projet d'Avenir (APA)**

Domaine : Jeunesse / Service Civique

Nom de l'action : Accompagnement au Projet d'Avenir des volontaires Unis-Cité

Objectifs de l'action :

Pour les volontaires :

- Prendre conscience et confiance en leurs capacités multiples
- Identifier et valoriser leurs compétences et expériences
- Ouvrir le champ des possibles pour leur insertion professionnelle
- Engager des démarches pour l' « après Service Civique »

Moyens de l'action :

Moyens humains : 1 ETP (Coordinateur d'Equipes et de Projets)

Moyens matériels et logistiques : locaux mis à disposition par la Ville de Dijon, rue Edouard Belin et rue Camille Flammarion; locaux des partenaires (Maison des Associations de Dijon)

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Description de l'action

Tout volontaire en Service Civique doit être accompagné dans sa réflexion professionnelle et personnelle post-service civique. En effet, à la fin de leur mission les volontaires doivent prévoir leur sortie du Service Civique et consacrer du temps pendant leur mission à la construction de leur projet. Un projet d'avenir peut être multiple : reprise d'études, recherche d'emploi, engagement volontaire à l'étranger, Institut de l'engagement, création d'entreprise, etc... Cela nécessite la mise en place d'un parcours spécifique durant la mission.

Unis-Cité propose un « parcours minimal d'APA » qui se compose comme suit :

- 3 entretiens individuels avec le Coordinateur d'Equipe et de Projet (CEP),
- 3 APA collectifs incluant : connaissance de soi, identification des compétences acquises, valorisation du Service Civique,
- 2 APA « numériques » (formation aux compétences numériques),
- visite de lieux clefs : Mission Locale, CRIJ BFC ou autre,

- Tremplins : les jeunes passent devant un jury composé d'acteurs associatifs, du domaine de l'entreprise ou de l'ESS, dans le but de clôturer leur mission et de bénéficier d'un entraînement oral (posture, verbalisation des compétences acquises, projection dans l'avenir) et de conseils des jurés qui pourront orienter les jeunes au plus près de leurs projets.

Le parcours d'APA peut également concerner :

- des stages de découverte, avec un conventionnement Mission locale ou Pôle emploi,
- des rencontres de professionnels et des « rencontres métiers »,
- des visites d'entreprises,
- un parrainage pour les volontaires les plus éloignés,
- un appui à la rédaction du CV et de la lettre de motivation,
- l'information de la tenue de forums ou salons des métiers,
- des cours de français pour les jeunes allophones,
- des mises en situation pour préparation aux concours d'entrée en école,
- une présentation des dispositifs de solidarité internationale existants, etc...

De même, un partenariat entre Unis-Cité Bourgogne-Franche-Comté et l'UFCV permet aux jeunes qui le désirent de passer leur BAFA à un coût réduit.

L'AFPA (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) est également partenaire d'Unis-Cité. Elle permet d'avoir accès à différents services pour les jeunes : informations sur le nombre de places restantes de leurs formations, possibilité de visite de leurs ateliers et de rencontre des stagiaires ou professionnels.

Dates ou périodes de l'action

Durant les temps de mission des volontaires

Lieu(x) de déroulement de l'action

Dijon et ses alentours

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Volontaires Unis-Cité

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

- UFCV
- AFPA
- Mission Locale
- Pôle Emploi
- Fédération Léo Lagrange
- Ville de Dijon

Critères d'évaluation :

- Nombre de sorties positives
- Profil des jeunes concernés
- Situation d'un échantillon de jeunes 6 mois après le Service Civique
- Satisfaction des jeunes en ce qui concerne l'accompagnement au projet d'avenir
- Satisfaction des volontaires et des partenaires participant aux tremplins

Budget prévisionnel annuel de l'action : 48 960€ pour 2023, 52 859€ pour 2024 et 54 681€ pour 2025

Participation financière de la Ville : 6 300 € pour 2023, 6 300 € pour 2024 et 6 300 € pour 2025